

À

Familles des secteurs d'Arimthod et Orgelet

À Orgelet,  
Le 10/12/2025

**Objet : rappel mise en place du complément inclusif par la CAF du Jura**

N/Réf : Affaire suivie par Cécile Barraud - [cecile.barraud@terredemeraude.fr](mailto:cecile.barraud@terredemeraude.fr) - 06-45-21-68-41

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la compétence enfance-jeunesse, Terre d'Emeraude Communauté accueille de manière inconditionnelle l'ensemble des enfants/adolescents du territoire, notamment ceux en situation de handicap.

Depuis la création des Accueils Collectifs de Mineurs, la Caf du Jura co-finance le fonctionnement de chaque structure en fonction des heures d'activités réalisées. Depuis 2024, une aide spécifique supplémentaire est proposée pour l'accueil des enfants en situation de handicap bénéficiaires d'une Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Cette aide nous permet de mobiliser des moyens humains et matériels adaptés ainsi que de former nos équipes d'animation.

Toutefois, pour bénéficier de ces aides, nous devons justifier de l'accueil d'enfants/adolescents en situation de handicap dans chacune de nos structures (nombre d'enfants et heures de présence annuelles).

**Par conséquent, et considérant que cette information ne peut être transmise que par les parents, si votre enfant bénéficie de l'AEEH, nous vous remercions de bien vouloir fournir, avant le 31/12/ 2025, un justificatif au responsable de l'accueil de loisirs fréquenté par votre enfant.**

Le service enfance-jeunesse se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous remerciant par avance de votre coopération pour l'accompagnement de vos enfants, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Vice-Président en charge  
de l'enfance, du périscolaire et de  
l'extrascolaire



SERVICE  
**PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE**

